

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale  
Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques  
13835

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : BP 2019 : Délégation des Systèmes d'Information et des services numériques.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux systèmes d'information et services numériques, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

En matière de système d'information et d'usage numérique, le Département poursuit une politique volontariste s'articulant autour de 3 axes :

1. Mieux servir les usagers en matière d'usage et service.
2. Renforcer la compétitivité du territoire.
3. Rendre l'institution plus agile.

La mise en œuvre de ces trois axes nécessite un programme global de modernisation du patrimoine informatique et du système d'information de la collectivité.

Le premier axe de la politique numérique du Département s'adresse aux usagers. Il s'agit de leur proposer un parcours simple d'accès à une offre de services lisible, en phase avec les besoins spécifiques de chaque public, depuis la naissance jusqu'au bel âge de la vie. Le Département développe différents canaux de communication interactive avec les usagers :

- Le canal numérique : l'utilisateur, via un compte usager unique sur le site web [departement13.fr](http://departement13.fr), aura accès à des démarches en ligne ;
- Le canal téléphonique : la création d'une plate-forme de contact unique facilitera l'instruction et le traitement rapide des demandes téléphoniques des usagers ;
- Le canal physique : tous les points d'accueil physique qui maillent le territoire permettent de maintenir une relation étroite avec l'utilisateur. Des actions de médiation numérique viennent en accompagnement des publics éloignés de la culture numérique, notamment au sein des Maisons du Bel Age et dans les Maisons Départementales de la Solidarité et les Pôles d'Insertion.

Le deuxième axe vient articuler les atouts du territoire des Bouches-du-Rhône et l'enjeu du numérique. Il s'agit de rejoindre le cercle des territoires les plus dynamiques de France en matière de développement du numérique.

Le Conseil départemental a adopté en mars 2016 un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Ce schéma définit une feuille de route dans le domaine de l'aménagement numérique très haut débit, permettant d'assurer la couverture du territoire et d'établir un scénario pour les zones non couvertes. Sur la base de ce scénario, le Conseil départemental a décidé

d'engager une action forte, qui consiste en la réalisation d'un réseau d'initiative publique très haut débit, portant sur les zones non couvertes par les opérateurs (nord et ouest du département).

Ce projet a pour ambition de déployer un peu plus de 54 000 prises FTTH et de garantir à la population et aux entreprises implantées dans les parcs d'activité un très bon niveau de connexion. Sur certaines zones carencées, des montées en débit seront effectives à la fin de l'année, en attendant le déploiement de la fibre qui devrait s'achever en 2021. Ces travaux seront complétés par la mise à disposition du wifi gratuit sur les sites d'accueil du département.

En complément du SDTAN, le Département poursuit la volonté d'être un terrain d'expérimentation sur les usages à grande échelle. Présent en soutien des grands projets conduits à l'échelle du territoire pour dynamiser l'éco-système, le Département est pilote en 2019 de projets numériques innovants en lien avec ses compétences, notamment l'organisation d'un hackathon Marseille Provence Gastronomie 2019 et l'extension des fonctionnalités de la plateforme numérique de retour à l'emploi proposée aux bénéficiaires du RSA depuis 2018.

Le troisième axe s'intéresse aux moyens dont se dote l'institution pour accompagner la transformation digitale du territoire. La révolution numérique dans les pratiques professionnelles permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action publique. Elle induit nécessairement une évolution des organisations et des process et doit pouvoir s'appuyer sur des outils modernes. En 2019, le développement d'un outil d'intelligence territoriale couplé à un Système d'Information Géographique (SIG) permettra notamment d'améliorer la compréhension de l'évolution du territoire dans les champs de compétences du département.

En complément de la mise en œuvre de ces trois axes, la DSIUN va poursuivre la modernisation du patrimoine informatique et du système d'information du Département. Des projets informatiques structurants vont entrer en phase de déploiement comme la modernisation de la sûreté des sites du Département. Des projets d'évolution de l'infrastructure informatique permettront également de renforcer le niveau de sécurité des systèmes numériques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL